

Le 22 novembre 2021

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS
DU FCP SELECTIZ PLUS
(FR0013196680)**

Conformément à la réglementation européenne sur les indices de référence (Règlement (UE) 2016/1011 - Benchmarks Regulation (BMR)), publiée en 2016 et entrée en vigueur début 2018 réformant le taux de référence monétaire au jour le jour de la zone Euro, l'€STR (European Short Term Rate) est un nouvel indice de référence monétaire calculé par la Banque Centrale Européenne remplaçant progressivement l'EONIA depuis le 2 octobre 2019. Il est calculé sur la base des statistiques collectées par la banque centrale auprès de plusieurs banques européennes.

L'€STR remplacera définitivement l'EONIA le 1^{er} janvier 2022, en devenant le taux de référence de la zone euro.

L'indice EONIA est indexé sur l'€STR et est exprimé par la formule d'équivalence suivante :

$EONIA = \text{€STR} + 8,5 \text{ points de base.}$

L'indice de référence EONIA capitalisé du FCP SELECTIZ PLUS sera ainsi remplacé par l'indice €STR capitalisé.

Cette modification entre en vigueur le 30 novembre 2021.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Le prospectus peut vous être adressé, dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
e-mail : clientservicingAM@natixis.com

Ce document est également disponible sur le site internet www.im.natixis.com.